

# CONDITIONS DE RESERVATION 2021

## Dispositions générales :

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

**L'entrée en jouissance des lieux est à partir de 16 h et le départ avant 9 h 30** (si arrivée après 20 h merci de nous prévenir)

## Païement :

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant de l'acompte, 25 % du séjour, dans un délai de dix jours après son expédition.

Le solde de la location est à régler **30 jours** avant la date d'arrivée.

Mode de règlement : chèques établis à l'ordre de SARL COMBAS village de gîtes, carte bancaire, virement, espèce et chèques vacances.

## Tarif :

La SARL COMBAS Village de gîtes se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à la facturation en fonction de l'évolution des taxes.

## Utilisation des lieux :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux.

Toutes réparations quelles qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat. Le montant intégral du loyer restant acquis ou dû au propriétaire.

Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale de quelque nature que ce soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l'habitation.

L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes ou camping-car sur le terrain de la propriété louée est interdit, sauf accord préalable du propriétaire.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir. En règle générale, le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux.

## Cas particuliers :

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur le descriptif.

A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle.

## Conditions de résiliation :

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée

### a) Résiliation à l'initiative du locataire

- Lorsque la résiliation intervient 30 jours ou plus avant l'entrée dans les lieux, les acomptes versés restent acquis au propriétaire, sauf si celui-ci trouve un nouveau locataire pour la période.

- Si cette résiliation intervient dans un délai inférieur à 30 jours avant l'entrée dans les lieux, 100 % du séjour sera facturé au locataire. Pour toute annulation, 20 € de frais de dossier seront retenus.

### b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé de 24 h et sans avis notifié du propriétaire.

- le présent contrat est considéré comme résilié

- les sommes versées restent acquises au propriétaire

- le propriétaire peut disposer de sa location

### c) Résiliation à l'initiative du propriétaire

Avant l'entrée dans les lieux :

En cas de résiliation du présent contrat par le propriétaire, avant l'entrée dans les lieux, pour quelque cause que ce soit sauf cas de force majeure, il reversera au locataire le double du montant l'acompte reçu

Cette restitution sera adressée au locataire par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la résiliation.

Après l'entrée dans les lieux :

Lorsque la résiliation du contrat par le propriétaire intervient pendant la durée de la location, elle doit être dûment justifiée (défaut de paiement du loyer, chèque sans provision émis par le locataire, détérioration avérée des lieux loués, plaintes du voisinage,...)

Cette résiliation, qui intervient par courrier recommandé avec accusé de réception, entraîne le départ du locataire des lieux dans les deux jours de la date de réception du courrier lui notifiant cette décision.

Quelque soit la cause de la résiliation, l'intégralité du montant des loyers demeure acquise au propriétaire.

Interruption de séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Force majeure : Si le locataire justifie de motifs graves présentant les caractères de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur au locataire) rendant impossible le déroulement de la location, le contrat est résilié de plein droit. Le montant des loyers déjà versé par le locataire lui est restitué, au prorata de la durée d'occupation qu'il restait à effectuer.

**Assurance annulation :**

Il vous est possible de souscrire une assurance annulation pour votre séjour auprès de l'organisme Adar

Pour plus de précisions veuillez consulter notre site internet : [www.perigordgites.com/tarifs-individuels](http://www.perigordgites.com/tarifs-individuels)

***COVID-19 : Des conditions de réservations accommodées (possibilité de reporter votre séjour sans frais)***

*Si nous ne sommes pas en mesure de vous accueillir et vous de vous déplacer, vous aurez la possibilité de reporter votre séjour sans frais à une date ultérieure pendant une période de 18 mois. Ainsi, l'acompte versé ne sera pas perdu, mais reconduit.*

## TARIFS ANNEXES

**Le tarif de la location comprend :**

La location entièrement équipée (descriptif sur le contrat)

Eau, gaz, électricité

Internet sur tout le domaine (connexion en wifi)

Les taies d'oreillers, couvertures et dessus de lits

Les tapis de bains

Accès à la piscine et aux différentes aires de jeux

**Le tarif de la location ne comprend pas :**

- La taxe de séjour 0.88 €/nuit/pers de plus de 13 ans.

- Le chauffage électrique 0.17 €/KW (suivant relevé du compteur du gîte)

- Le chauffage central au Gaz (3 € du m3)

**Suppléments éventuels:**

- Animaux : 30 € pour le séjour et 15 € pour le Week-end

- Ménage : de 40 à 105 € suivant le gîte

- Bois pour la cheminée (1/5 de stère) : 11 €

- Draps : 10 € la paire pour un lit 1 personne et 12 € pour un lit 2 personnes

- Linge de toilette : 6,50 € par personne

- Kit bébé (Lit / chaise haute / baignoire) : 15 € pour le séjour